

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

INSTAURER LA TRANSPARENCE SUR LA FABRICATION DES PLATS SERVIS EN
RESTAURATION - (N° 2099)

AMENDEMENT

N ° CE38

présenté par

M. Dubois, M. Bazin, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, Mme Corneloup,
M. Emmanuel Maquet, Mme Périgault, Mme Petex, M. Ray, M. Vatin et M. Taite

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« support »

insérer les mots :

« de communication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'expression utilisée à l'alinéa 9.